

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRE-REQUIS DE L'ETD

PRE-REQUIS GENERAUX

Pour toutes les fonctions de l'ETR, la personne qui postule doit-être :

- majeure à la date du dépôt de candidature
- avoir son passeport sportif à jour
- licenciée à la FFTDA dans le département dans lequel elle postule
- contrôle de l'honorabilité satisfaisant
- titulaire des Certifications « Prévention des violences dans le sport » et « Ceinture noire bonne conduite » (en ligne et gratuit, délivrées sur la plateforme sport responsable de la FFTDA : <https://plateforme-fftda.fr/certifications/>)

PRE-REQUIS SPECIFIQUES SELON LES POSTES

DIRECTEUR SPORTIF DEPARTEMENTAL (DSD)	DIRECTEUR DES GRADES DEPARTEMENTAL (DGD)
<ul style="list-style-type: none">• Etre titulaire du 2^e Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum• Titulaire du BEES 1^{er} degré ou DEJEPS, en Taekwondo et DA, au minimum• Titulaire de la carte professionnelle en cours de validité	<ul style="list-style-type: none">• Etre titulaire du 5^e Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum• Etre titulaire du Diplôme de Juge Examen de Dan National 3^e
RESPONSABLE ARBITRE DEPARTEMENTAL (RAD)	RESPONSABLE ANIMATION JEUNES DEPARTEMENTAL (RANJD)
<ul style="list-style-type: none">• Etre titulaire du 1^{er} Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum• Être arbitre national 2^e, au minimum	<ul style="list-style-type: none">• Etre titulaire du 1^{er} Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum.